



Sommaire

1. GESTION DE LA RESSOURCE	5
1.1. CONTEXTE ET TERMES LIES A L'ETUDE	5
LA GESTION QUANTITATIVE DANS LE SDAGE LOIRE BRETAGNE 2022-2027	5
LA GESTION QUANTITATIVE DANS LE SAGE LRA	6
ÉTUDE HMUC	6
PTGE	7
UNITE DE GESTION	9
SOUS-BASSINS VERSANT HOMOGENES	10
MODÈLE D'ALLOCATION DES RESSOURCES	11
1.2. GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	12
BASSIN EN DÉFICIT	12
BASSIN EN TENSION	12
DÉBITS RÉSERVÉS / DÉBITS MINIMUM BIOLOGIQUES	12
GESTION STRUCTURELLE ET ÉQUILBRÉE DE LA RESSOURCE	12
GESTION CONJONCTURELLE / DE CRISE	13
POINT NODAL	13
RETENUE OU RESERVE DE STOCKAGE	13
RETENUE OU RESERVE DE SUBSTITUTION	13
VOLUMES DISPONIBLES	14
VOLUMES PRÉLEVABLES	14
ZONE NODALE	14
2. HYDRO(GÉO)LOGIE	15
2.1. HYDROLOGIE	15
BASSES EAUX	15
COEFFICIENT DE RUISSELLEMENT	15
DÉBIT	15
DÉBITS CLASSÉS	15
DÉBIT OBJECTIF D'ÉTIAGE (DOE)	16
DÉBIT SEUIL D'ALERTE (RENFORCÉE) (DSA et DSAR)	16

DÉBIT DE CRISE (DCR).....	16
DÉBIT SPÉCIFIQUE	16
ÉTIAGE	17
HAUTES EAUX.....	17
HYDROLOGIE INFLUENCÉE / MESURÉE	17
HYDROLOGIE NON INFLUENCÉE / DESINFLUENCEE / RENATURALISÉE	17
INFILTRATION	17
MODULE.....	17
ONDE (RESEAU ONDE)	18
QMNA (DEBIT MOYEN MENSUEL MINIMAL ANNUEL)	18
RUISSELLEMENT	18
VCNx (VOLUME CONSÉCUTIF MINIMAL)	18
2.2. HYDROGEOLOGIE.....	19
AQUIFÈRE	19
AQUIFÈRE EN DOMAINE SÉDIMENTAIRE (NAPPE SÉDIMENTAIRE).....	19
AQUIFÈRE EN DOMAINE DE SOCLE (NAPPE DE SOCLE).....	19
AQUIFÈRE ALLUVIAL (NAPPE ALLUVIALE)	20
NAPPE LIBRE.....	20
NAPPE CAPTIVE	20
NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT	20
PIÉZOMÉTRIE.....	20
RECHARGE.....	21
RÉSERVE UTILE DES SOLS (RU)	21
3. MILIEUX	22
COURS D'EAU	22
DÉBIT BIOLOGIQUE	22
DÉBIT ÉCOLOGIQUE	22
ESPÈCES CIBLES	22
MILIEUX AQUATIQUES	23
STATION ESTIMHAB	23
TAUX D'ÉTAGEMENT.....	23
TAUX DE FRACTIONNEMENT.....	23
ZONE HUMIDE.....	23
4. USAGES	24
PRÉLÈVEMENT DIRECT	24
PRÉLÈVEMENT DIFFUS	24

RESTITUTIONS	24
TRANSFERTS D'EAU	24
4.1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE	24
NAEP (NAPPE RÉSERVÉE A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE).....	24
GROS CONSOMMATEUR D'EAU POTABLE	24
TRANSFERT D'EAU POTABLE	24
4.2. AGRICULTURE.....	25
ABREUVEMENT	25
IRRIGATION GRAVITAIRE.....	25
IRRIGATION PAR ASPERSION.....	25
UGB (UNITÉ DE GROS BÉTAIL).....	25
SAU (SURFACE AGRICOLE UTILE).....	25
4.3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	25
ARTIFICIALISATION DES SOLS	25
EAU PLUVIALE	26
EAU DE RUISSELLEMENT URBAIN	26
IMPERMÉABILISATION DES SOLS	26
PLAN D'EAU.....	26
5. CLIMAT	27
CLIMAT	27
MÉTÉOROLOGIE	27
NORMALE CLIMATIQUE	27
LONGUE SÉRIE HOMOGÉNÉISÉE	27
ÉVAPOTRANSPIRATION.....	28
PLUIES EFFICACES.....	28
DÉFICIT HYDRIQUE	29
CHANGEMENT CLIMATIQUE	29
Annexe : dictionnaire des sigles.....	30

1. GESTION DE LA RESSOURCE

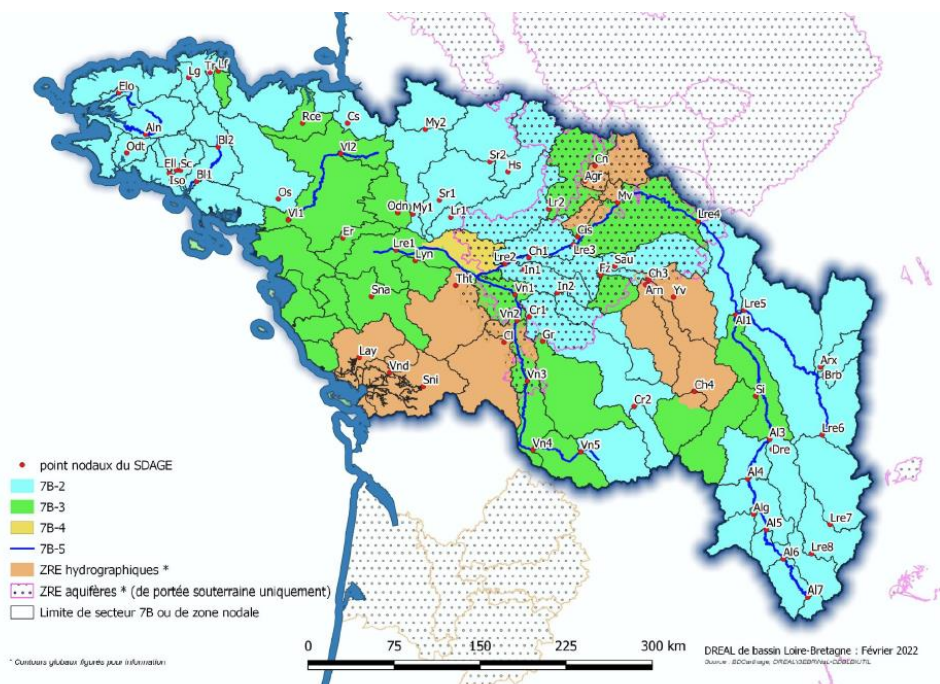
1.1. CONTEXTE ET TERMES LIES A L'ETUDE

LA GESTION QUANTITATIVE DANS LE SDAGE LOIRE BRETAGNE 2022-2027

Le SDAGE Loire Bretagne 2022-2027, au sein de son chapitre 7 – Gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable – décline la stratégie du Comité de bassin en matière de gestion quantitative, par un encadrement des prélèvements en fonction de l'état quantitatif des bassins, et par des dispositifs d'économie d'eau.

L'encadrement des prélèvements est plus ou moins strict en fonction du déficit quantitatif enregistré sur les différents SAGE ou bassins cohérents :

- Les territoires au sein desquels l'équilibre quantitatif est respecté peuvent envisager, avec prudence, une augmentation mesurée des prélèvements (disposition 7B-2) ;
- Les territoires en équilibre quantitatif fragile, mais non classés en zone de répartition des eaux (ZRE), voient leurs prélèvements plafonnés en période de basses eaux, c'est-à-dire que les prélèvements sont limités au niveau actuel (dispositions 7B-3 et 7B-4) ;
- Les territoires en déséquilibre quantitatif avéré, classés en ZRE, doivent retrouver l'équilibre quantitatif en 2027. L'évolution des prélèvements en période de basses eaux est contrainte (orientation 7C).



CARTE de la territorialisation des bassins et des axes concernés par les dispositions 7B-2, 7B-3, 7B-4, 7B-5.

Figure 1 Territorialisation des enjeux quantitatifs - SDAGE Loire Bretagne 2022-2027

Le territoire du SAGE LRA est concerné par la disposition 7B-2 du SDAGE. Le SAGE peut définir une augmentation des prélèvements en période de basses eaux sous réserve de la réalisation d'une étude

HMUC. Un plafond maximal est néanmoins fixé, et à prendre en compte depuis 2016 (date d'approbation du SDAGE qui a introduit cette disposition).

Le SDAGE prévoit que les SAGE peuvent, sous condition de la réalisation d'une telle étude, ajuster certains objectifs de gestion tels que les débits objectifs d'étiage (DOE) ou les conditions de remplissage hivernal (disposition 7A-2 du SDAGE).

LA GESTION QUANTITATIVE DANS LE SAGE LRA

Sur le volet quantitatif, le SAGE LRA, approuvé en 2014, décline notamment les objectifs suivants :

- **Objectif 1.4 Limiter les pressions hydrologiques sur la fonctionnalité des milieux**

Sont réaffirmées les priorités d'usage de l'eau : alimentation en eau potable, puis milieux aquatiques, puis usages économiques. Les nouvelles importations d'eau doivent par ailleurs être motivées uniquement par un enjeu de sécurisation et de satisfaction de l'alimentation en eau potable domestique, ou pour améliorer la fonctionnalité des milieux.

Le SAGE limite également l'impact des plans d'eau, en limitant les prélèvements en cours d'eau (plan d'eau sur cours d'eau ou alimenté par un cours d'eau) lors des périodes de sécheresse.

- **Objectif 1.6 : Restaurer et améliorer les fonctionnalités naturelles du fleuve Loire**

Le fonctionnement de Grangent est précisé, avec notamment l'augmentation du régime réservé, fixé entre 3,5 et 4,5 m³/s (contre 2m³/s) afin d'améliorer la qualité des milieux tout en conciliant les différents usages.

- **Objectif 3.1 Economiser la ressource en eau**

Le SAGE décline plusieurs leviers d'économie d'eau : actions de promotion des économies d'eau, amélioration du rendement des réseaux, amélioration du rendement du canal du Forez, promotion des cultures moins consommatrices en eau, ...

- **Objectif 3.2 Partager la ressource en eau entre les milieux naturels et les usages**

La CLE demande la réalisation d'une étude besoins / ressource sur l'ensemble des sous bassins versant du SAGE. Le cahier des charges type de l'étude est annexé. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec l'objectif d'adéquation de la ressource et des besoins en eau en s'appuyant sur ces études.

- **Objectif 5.2 Prendre en compte les milieux aquatiques et les ressources en eau dans les politiques de développement et d'aménagement du territoire**

Le SAGE préconise aux SCoT de réaliser des schémas stratégiques d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

ÉTUDE HMUC

L'étude H.M.U.C pour « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » est une étude d'amélioration des connaissances de la ressource en eau, des usages et de leurs évolutions, introduite par le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 : la conduite de ce type d'étude peut permettre à un SAGE de modifier des règles de gestion établies par le SDAGE.

Le SDAGE détaille, dans une fiche de lecture spécifique, le contenu de l'étude HMUC, composée de 4 volets :

- **Hydrologie** > reconstitution et analyse des régimes naturels désinfluencés : pouvoir analyser les régimes hydrologiques en tant que ressource et mettre en avant l'impact des prélèvements sur la ressource. Prendre en compte l'influence des prélèvements mais aussi des estimations pour le drainage, l'imperméabilisation et l'impact des plans d'eau.
- **Milieux** > besoin des milieux, du bon état jusqu'à la crise : caractérisation des milieux et de leur évolution ; recensement des espèces et habitats à enjeu ; évaluation des besoins des milieux (exprimé en débits), sur l'ensemble du cycle hydrologique (haute et basses eaux), influence sur la température ; analyse relation débit/qualité cours d'eau ; impact de la piézométrie ; prise en compte des réservoirs et zones protégées...
- **Usages** > prélèvements actuels, possibles, alternatifs : localisation, volume et répartition intra-annuelle des prélèvements et rejets ; analyse densité et fonctionnement des plans d'eau ; autres usages (loisirs, ...) ; évolution tendancielle et prospective des usages ; identification des économies d'eau potentielles et impacts de la réduction de la disponibilité en eau sur les usages.
- **Climat** > intégration des perspectives changement climatique : analyse des projections climatiques pour déterminer l'évolution quantitative ; étudier les probabilités de remplissage des retenues.

Le croisement des différents volets doit aboutir à :

1. Croiser les besoins des milieux (débits biologiques) avec les débits influencés et les débits projetés avec le changement climatique, et ce, sur l'ensemble du cycle hydrologique,
2. Croiser les projections d'évolution des usages (évolution des prélèvements mais aussi amélioration de la qualité des milieux) avec les projections de débits impactés par le changement climatique.

L'étude HMUC s'intègre dans un contexte local et dans une stratégie de gestion de la ressource en eau existante ou à mettre en place (révision du SAGE, PTGE ...). Le contenu et la précision des études HMUC sont donc fonction des enjeux locaux, et à adapter aux objectifs recherchés.

PTGE

Les projets de territoire de gestion de l'eau (PTGE) sont définis dans la circulaire du 7 mai 2019. Démarches de concertation et de planification axées sur la gestion quantitative de la ressource, les PTGE doivent rassembler l'ensemble des acteurs locaux et usagers afin d'aboutir à un projet de partage des ressources en eau tenant compte des évolutions à venir (évolution des besoins, impacts du changement climatique, ...).

En présence de SAGE sur le territoire, la CLE constitue le comité de pilotage du PTGE.

Le PTGE n'a pas de portée réglementaire. Il s'agit d'un outil visant l'amélioration des connaissances et la facilitation des échanges entre usagers. Les réflexions doivent dépasser la gestion à court terme et aboutir à un projet de territoire dans lequel puisse s'intégrer une gestion équilibrée de la ressource en eau. Les leviers d'action pour s'inscrire dans ce projet sont ensuite identifiés, sachant que l'anticipation et l'adaptation au changement climatique se doivent de constituer des axes forts du PTGE.

La présente étude HMUC menée sur le périmètre du SAGE LRA alimentera le diagnostic du futur PTGE. Elle nourrira également le volet quantitatif du SAGE en cours de révision.

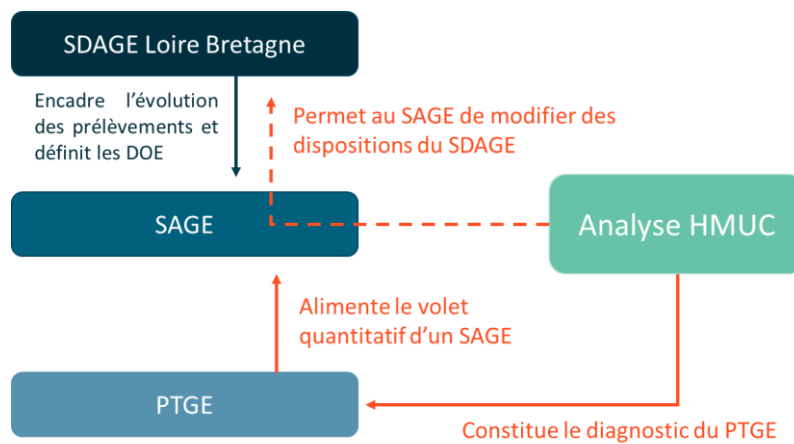


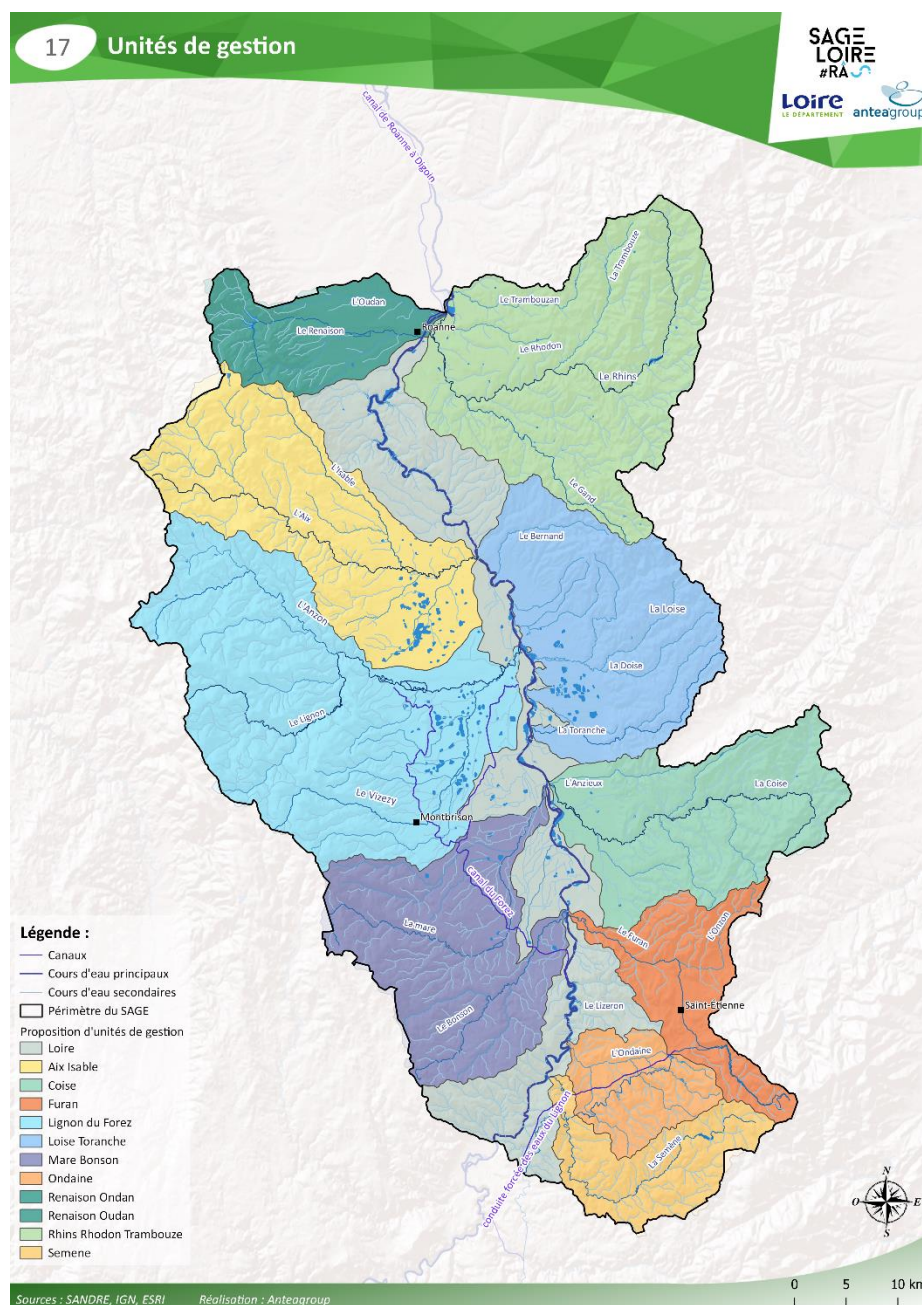
Figure 2 Relations entre SAGE, étude HMUC et PTGE - source Antea group

UNITE DE GESTION

Pour les besoins de l'étude HMUC, le territoire a été découpé en unités de gestion. Elles reposent globalement sur les périmètres des contrats territoriaux du SAGE. Cette délimitation permettra une meilleure appropriation des résultats, objectifs de gestion et préconisations d'actions.

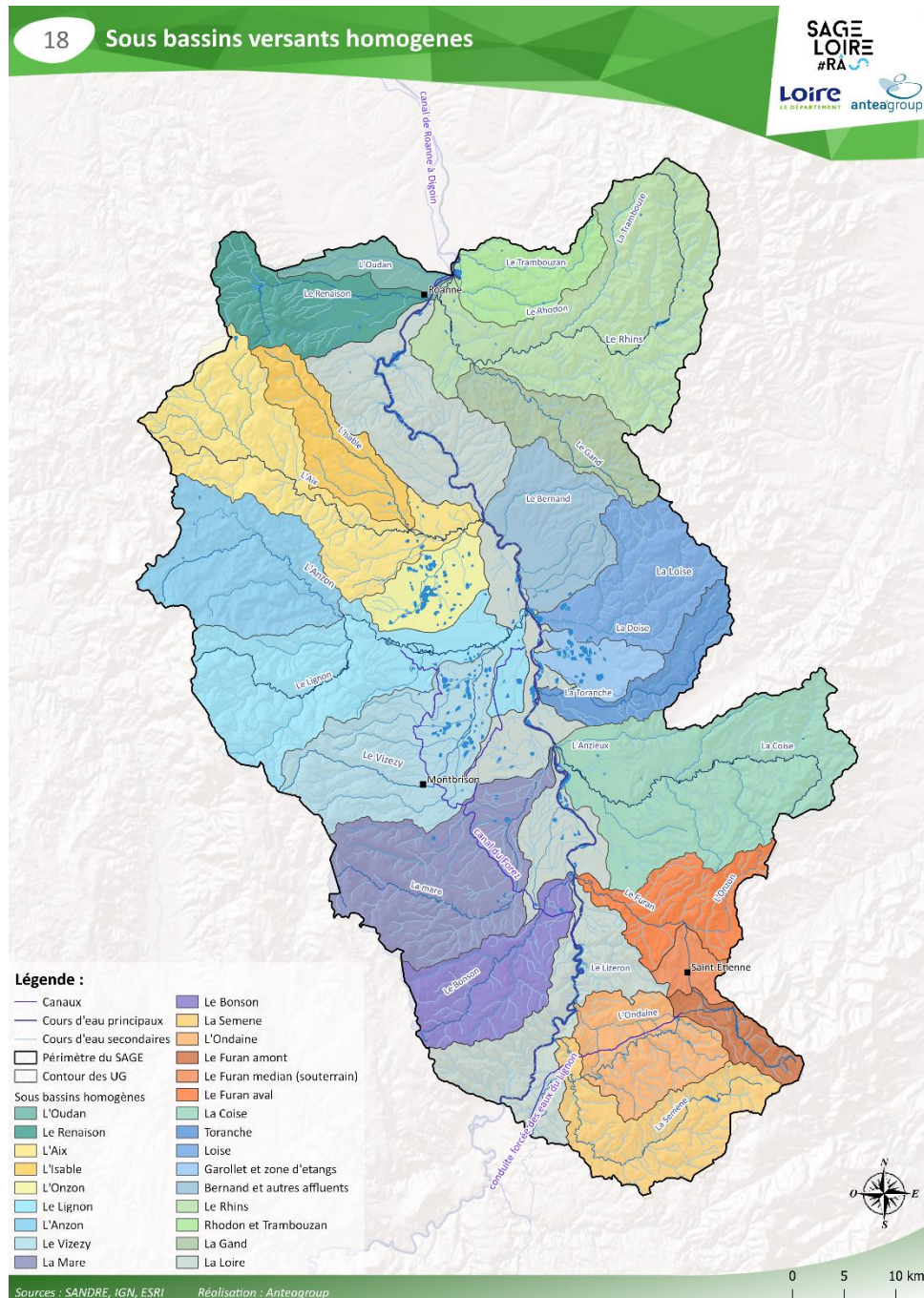
11 unités de gestion sont définies sur le territoire : Semène ; Ondaine ; Furan ; Mare Bonson ; Coise ; Lignon du Forez ; Loire Toranche ; Aix Isable ; Renaison Oudan ; Rhin Rhodon ; Loire.

Ces unités de gestion constituent l'unité de référence des travaux de l'étude HMUC : les résultats de l'étude seront synthétisés à ces échelles dans des fiches spécifiques, avec potentiellement des propositions d'indicateurs de gestion.



SOUS-BASSINS VERSANT HOMOGENES

Les sous bassins versant homogènes sont déclinés à une échelle plus fine, et permettent de prendre en compte les caractéristiques des différents contextes hydrologiques. La sectorisation en sous bassin versant homogènes permet également d'isoler les cours d'eau présentant des bassins versants distincts et confluant directement avec la Loire. 24 sous bassins homogènes ont été définis.



MODÈLE D'ALLOCATION DES RESSOURCES

Un modèle d'allocation des ressources en eau traite de la confrontation offre-demande et du partage des ressources en eau sur un périmètre défini, sur un ou plusieurs bassins versants.

Il est notamment utilisé comme outil d'aide à la décision pour modéliser le fonctionnement du bassin, y compris les impacts anthropiques, et pour tester des scénarios d'évolution du territoire (ressource, usages, démographie, ouvrages...). Dans le cadre de l'étude HMUC du SAGE LRA, le logiciel WEAP sera mobilisé. Créé en 1988 par le « Stockholm Environment Institute » c'est un modèle intégré utilisé dans le monde entier pour l'élaboration de politiques publiques de l'eau (28 000 utilisateurs dans 180 pays).

Le modèle se construit généralement en 4 étapes :

- Sectorisation du bassin, définition du réseau hydrographique, identification des réservoirs souterrains, des marais ;
- Ajout des usages : prélèvements, rejets, ouvrages ;
- Ajout des seuils de gestion (DOE, DCR, ...) et des débits écologiques ;
- Injection des scénarios d'évolution de la ressource et des usages.

1.2. GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

BASSIN EN DÉFICIT

Bassin sur lequel la balance prélèvement-ressource disponible est déficitaire. Les prélèvements sont supérieurs à la capacité de la ressource et impactent le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

A ne pas confondre avec la notion de déficit hydrique (voir définition).

BASSIN EN TENSION

Bassin présentant des tensions quantitatives : la ressource disponible ne permet pas de satisfaire tous les besoins en eau, présents ou futurs.

DÉBITS RÉSERVÉS / DÉBITS MINIMUM BIOLOGIQUES

L'article L. 214-18 du Code de l'environnement impose à tout ouvrage présent dans le lit d'un cours d'eau de laisser, entre la prise d'eau et la restitution des eaux en aval de l'ouvrage, un débit minimal biologique garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage.

Ce débit minimal biologique ne doit pas être inférieur :

- au dixième du module du cours d'eau en aval immédiat ou au droit de l'ouvrage, correspondant au débit moyen interannuel, évalué à partir des informations disponibles portant sur une période minimale de cinq années,
- ou au débit à l'amont immédiat de l'ouvrage, si celui-ci est inférieur.

Pour les cours d'eau ou parties de cours d'eau dont le module est supérieur à 80 m³/s ou pour les ouvrages qui contribuent, par leur capacité de modulation, à la production d'électricité en période de pointe de consommation, et dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État pris après avis du Conseil supérieur de l'énergie, ce débit minimal biologique ne doit pas être inférieur au vingtième du module du cours d'eau en aval immédiat ou au droit de l'ouvrage évalué dans les mêmes conditions ou au débit à l'amont immédiat de l'ouvrage, si celui-ci est inférieur. Pour les cours d'eau ou sections de cours d'eau présentant un fonctionnement atypique, le débit minimal biologique peut être fixé à une valeur inférieure. Ce débit est communément appelé « débit réservé ».

GESTION STRUCTURELLE ET ÉQUILBRÉE DE LA RESSOURCE

Ensemble des stratégies de gestion visant une gestion équilibrée de la ressource en eau, c'est-à-dire un bilan équilibré entre prélèvements et ressources disponibles.

La gestion de la ressource en eau est ainsi dite équilibrée lorsque le développement des différents usages de l'eau, fonction des facteurs socio-économiques locaux, ne dépasse pas la ressource potentiellement mobilisable sur une période de prélèvement donnée, et ne compromet pas le bon fonctionnement et la capacité de résilience des milieux.

Les objectifs de la gestion intégrée de la ressource en eau sont détaillés à l'article L211-1 du Code de l'environnement.

GESTION CONJONCTURELLE / DE CRISE

En complément de la gestion structurelle de la ressource en eau (voir définition), la gestion conjoncturelle ou « gestion de crise » vise les situations hydrologiques exceptionnelles.

Au travers des arrêtés cadre sécheresse, le dépassement de seuil de débits mettant en péril le bon fonctionnement écologique des cours d'eau entraîne un encadrement et une restriction des prélèvements et des usages de l'eau afin de diminuer les pressions sur la ressource.

En théorie, il s'agit de résoudre, rapidement, une dégradation ponctuelle de l'état quantitatif de la ressource en eau, causée par des événements naturels et non pas un déséquilibre chronique de la ressource.

POINT NODAL

Initialement déterminés et cartographiés dans les SDAGE, les points nodaux sont les principaux points de confluence du bassin et autres points stratégiques pour la gestion de la ressource en eau potable. Le SDAGE définit un DOE à chacun des points nodaux qu'il a identifiés. Les SAGE peuvent également définir des points nodaux supplémentaires et y assortir des valeurs repères pour les débits et la qualité des eaux, tels que des DOE.

La localisation des points nodaux s'appuie sur des critères de cohérence hydrographique, écosystémique, hydrogéologique et socio-économique. La localisation précise correspond à l'emplacement d'une station hydrométrique qui permet de contrôler le respect des objectifs de débit.

Un point nodal est localisé au sein le périmètre du SAGE : il s'agit de la station hydrométrique de Villerest, située à l'aval du périmètre (Lre6). En amont du SAGE – hors périmètre – un point nodal est situé à la station hydrométrique de Bas en Basset.

RETENUE OU RESERVE DE STOCKAGE

Installation ou ouvrage permettant de stocker l'eau (réserve, stockage d'eau, plan d'eau, étang, retenue collinaire, retenue de substitution) quel que soit son mode d'alimentation (par un cours d'eau, une nappe, par une résurgence karstique ou par ruissellement), et quelle que soit sa finalité : agricole, soutien à l'étiage, eau potable, maintien de la sécurité des personnes, autres usages économiques (définition du SDAGE Loire Bretagne).

Le SDAGE encadre le remplissage de ces retenues qui doit avoir lieu durant la période hivernale tout en garantissant un débit minimal pour les milieux aquatiques. Les retenues dites « collinaires », collectant les eaux de ruissellement, doivent également être isolées du réseau hydrographique.

RETENUE OU RESERVE DE SUBSTITUTION

Ouvrage artificiel permettant de substituer des volumes prélevés en période de basses eaux par des volumes prélevés hors période de basses eaux. Les retenues de substitution permettent de stocker l'eau par des prélèvements anticipés, et doivent veiller à ne pas mettre en péril les équilibres hydrologiques. Elles viennent en remplacement de prélèvements existants. Sa conception la rend impérativement étanche et déconnectée du milieu naturel aquatique (définition du SDAGE Loire Bretagne).

VOLUMES DISPONIBLES

Il s'agit du volume global que le milieu est capable de fournir et qui peut être mobilisé pour les besoins des usages et des milieux.

VOLUMES PRÉLEVABLES

Il s'agit du volume maximal prélevable dans une ressource donnée.

Généralement, ce volume qui correspond à la totalité ou à une partie du volume disponible, est réparti entre les différentes catégories d'usages (alimentation en eau potable, irrigation, industrie, énergie) sur un bassin versant. Le respect des volumes prélevable doit conduire au respect du DOE 8 années sur 10.

Les volumes prélevables ont une valeur réglementaire lorsqu'ils sont déclinés dans un article de règlement du SAGE ou publiés par arrêté préfectoral. Les autorisations de prélèvements doivent être mises en conformité pour respecter le volume prélevable maximal.

ZONE NODALE

Il s'agit de la zone d'influence du point nodal. Chaque point nodal, qui correspond à l'emplacement d'une station hydrographique de référence, est associé à une zone d'influence hydrologique située – généralement - à l'amont du point. Sur la totalité de cette zone, les seuils de référence associés au point nodal auront une influence (par exemple, restrictions dans le cadre des arrêtés sécheresses, application d'une disposition du SDAGE, etc. ...).

2. HYDRO(GÉO)LOGIE

2.1. HYDROLOGIE

BASSES EAUX

Il s'agit de la période de l'année caractérisée par de faibles écoulements. Généralement, lors de la période de basses eaux, le cours d'eau n'occupe que son lit mineur et les débits mesurés sont inférieurs au module du cours d'eau.

Le SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 définit la période des basses eaux comme la période de l'année pendant laquelle le débit des cours d'eau atteint ses valeurs les plus faibles.

Par défaut, le SDAGE identifie cette période comme allant du 1er avril au 31 octobre (disposition 7B-1 du SDAGE). Cette période ne peut pas être inférieure à une durée de 7 mois.

COEFFICIENT DE RUISSELEMENT

Le coefficient de ruissellement d'un bassin versant se définit comme le rapport entre les quantités d'eau écoulées et les quantités d'eau précipitées, sur un temps donné. Il s'exprime la plupart du temps en %.

Plus un bassin versant est imperméabilisé, et plus le coefficient de ruissellement va être important. Un coefficient de ruissellement élevé signifie une moindre infiltration des eaux de pluie dans le sol et vers les nappes souterraines.

DÉBIT

En hydrométrie, il s'agit de la quantité d'eau écoulee par unité de temps. Les débits "horaire", "journalier" ou "mensuel" sont les moyennes des débits observés pendant une heure, un jour, un mois. Les débits s'expriment en m³/s ou en l/s.

DÉBITS CLASSÉS

Il s'agit de statistiques sur les débits : les débits sont classés selon leur proportion d'occurrence, estimée en étudiant les chroniques des débits historiques. Un débit « Q5 » par exemple signifie que 5% du temps, le débit du cours d'eau est inférieur à cette valeur : cela traduit un débit d'étiage. A l'inverse, un débit « Q95 » fait référence à un débit qui n'est pas dépassé 95% du temps. Il s'agit donc d'une valeur représentative des phénomènes de crues.

On peut exprimer cette valeur en pourcentage ou en nombre de jours.

Le calcul de débits classés permet d'obtenir des débits représentatifs du cours d'eau et sont notamment utilisés pour le dimensionnement d'ouvrages hydrauliques.

DÉBIT OBJECTIF D'ÉTIAGE (DOE)

Il s'agit du seuil de débit à respecter pour satisfaire l'ensemble des usages en moyenne huit années sur dix et pour atteindre le bon état des eaux, au sens de la Directive Cadre sur l'Eau.

Pour s'assurer du respect du DOE, le débit moyen mensuel d'étiage est observé (c'est-à-dire le débit moyen mensuel le plus faible de l'année).

Les DOE sont fixés à minima aux points nodaux du SDAGE. Les SAGE peuvent fixer des DOE complémentaires. Ils s'appliquent à l'ensemble de la zone nodale du point.

Le DOE est un indicateur structurel de la gestion quantitative des eaux, contrairement aux DSA et DCR qui sont des outils de gestion de crise suivis sur la base des débits moyens journaliers.

Le SDAGE précise que le DOE est un débit moyen mensuel d'étiage au-dessus duquel il est considéré que, dans la zone nodale, l'ensemble des usages est possible, et en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique. Défini par référence au débit moyen mensuel minimal de fréquence quinquennale sèche (QMNA5), il permet de fixer un objectif stratégique, qui est de respecter cette valeur en moyenne huit années sur dix ; le respect de ce débit conçu sur une base mensuelle s'apprécie sur cette même base temporelle.

DÉBIT SEUIL D'ALERTE (RENFORCÉE) (DSA et DSAR)

Le DSA est le débit en dessous duquel une des activités utilisatrices d'eau ou une des fonctions du cours d'eau est compromise. Il s'agit d'un des seuils de gestion conjoncturelle de la ressource, dont la valeur est définie dans l'arrêté cadre sécheresse pris à l'échelle départementale. Il s'exprime en débit moyen journalier. La fixation de ce seuil tient également compte de l'évolution naturelle des débits et de la nécessaire progressivité des mesures pour ne pas atteindre le débit de crise (DCR).

Le DSAR est un indicateur intermédiaire entre le débit d'alerte (DSA) et le débit de crise (DCR), lorsque la situation hydrologique s'aggrave. Lorsqu'il est atteint, les mesures de restriction sont renforcées.

DÉBIT DE CRISE (DCR)

C'est la valeur de débit fixée par le SDAGE en-dessous de laquelle l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu sont mises en péril. Le débit de crise s'exprime en débit moyen journalier. Lorsque ce débit est atteint, seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau de la population et les besoins des milieux naturels peuvent encore être satisfaites. À ce niveau, toutes les mesures de restriction des prélèvements et des rejets doivent être mises en œuvre.

DÉBIT SPÉCIFIQUE

C'est un débit rapporté à la superficie du bassin versant d'écoulement de la station de mesure, généralement exprimé en l/sec/km². Ce calcul permet de comparer l'hydrologie de deux bassins de superficie différente. Les bassins, avec un débit spécifique élevé, sont caractérisés par des écoulements en surface plus importants que les bassins avec des débits spécifiques faibles.

ÉTIAGE

Débit exceptionnellement faible d'un cours d'eau, ou exacerbation de ses basses eaux. L'étiage est ainsi considéré comme une période limitée dans l'année où les débits passent en dessous d'une valeur seuil, propre à chaque cours d'eau et calculée statistiquement.

En hydrologie, l'étiage et la période des basses eaux sont distingués. Les basses eaux correspondent à la période durant laquelle les débits sont inférieurs au module ; alors que l'étiage correspond au débit le plus faible atteint dans l'année, apprécié soit à l'échelle mensuelle (QMNA), soit hebdomadaire (VCN7), soit sur une période plus courte (VCN3, ...). Les QMNA et les VCN sont des indicateurs d'étiage.

Le SDAGE 2022-2027 ne fait plus référence à la « période d'étiage » mais à la « période de basses eaux » pour désigner la période durant laquelle les débits sont inférieurs au module. Il n'y a pas de « période d'étiage » mais des « phénomènes d'étiage ».

HAUTES EAUX

Il s'agit de la période de l'année caractérisée par de forts écoulements. Généralement, lors de la période de hautes eaux (voir de très hautes eaux), le cours d'eau s'étend sur son lit majeur.

Le SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 fait référence à la période « hors de la période de basses eaux », estimée du 1er novembre au 31 mars, soit 5 mois.

Il s'agit généralement de la période durant laquelle les débits mesurés sont supérieurs au module du cours d'eau.

HYDROLOGIE INFLUENCÉE / MESURÉE

Il s'agit de l'hydrologie mesurée aux stations hydrométriques, qui, à l'exception de très rares cas (cours d'eau de montagne, ...) est impactée par les divers prélèvements et rejets ayant lieu sur le cours d'eau. Ce n'est donc pas le débit naturel qui est mesuré mais un débit modifié / impacté par les diverses pressions anthropiques.

HYDROLOGIE NON INFLUENCÉE / DESINFLUENCÉE / RENATURALISÉE

Hydrologie théorique telle qu'elle serait mesurée en l'absence d'influences anthropiques (prélèvements et restitutions en eau). Le débit de cours d'eau est « désinfluencé » en ajoutant l'ensemble des prélèvements en cours d'eau, et en soustrayant l'ensemble des rejets.

Ce travail de « désinfluence » permet d'évaluer la pression de prélèvement sur un cours d'eau.

INFILTRATION

Processus physique par lequel l'eau pénètre dans les sols, puis alimente les nappes.

MODULE

Débit moyen annuel pluriannuel en un point d'un cours d'eau. Le module est évalué par la moyenne des débits moyens annuels sur une période d'observation suffisamment longue, représentative des débits mesurés ou reconstitués.

ONDE (RESEAU ONDE)

L'Observatoire National Des Etiages (ONDE) a été créé en 2012 sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il s'agit d'un réseau d'observations pérennes des étiages, créé pour progresser dans la compréhension des étiages et participer à l'anticipation et à la gestion des périodes de crise.

Les données ONDE correspondent aux observations visuelles réalisées par les agents départementaux de l'Office français de la biodiversité (OFB) pendant la période estivale sur l'écoulement des cours d'eau (écoulement visible / non visible / assec).

QMNA (DEBIT MOYEN MENSUEL MINIMAL ANNUEL)

Il s'agit d'un indicateur caractérisant les débits d'étiage, puisqu'il s'agit du débit moyen mensuel le plus bas de l'année atteint par le cours d'eau, durant la période de basses eaux. Il informe sur la sévérité de l'étiage d'une année donnée. Ce débit peut également être associé à une fréquence de retour, les plus courantes étant 2 ans et 5 ans. Ainsi, un QMNA5 est le débit moyen mensuel minimal de récurrence 5 ans ; après calcul sur une série d'observations, il est constaté que ce bas débit est atteint une année sur cinq en moyenne.

RUISSELLEMENT

Excédent de pluie qui, n'ayant pu s'infiltrer, s'écoule en surface.

VCNx (VOLUME CONSÉCUTIF MINIMAL)

Plus faible débit moyen d'un cours d'eau enregistré sur une période consécutive de x jours, sur un mois considéré. Il est toujours exprimé en précisant sa période de calcul. Par exemple, le VCN3 représente le plus faible débit moyen sur 3 jours consécutifs, sur un même mois. Les périodes les plus communément analysées sont celles sur 3, 7, 10 et 30 jours consécutifs.

2.2. HYDROGEOLOGIE

AQUIFÈRE

Formation géologique, continue ou discontinue, constituée de roches perméables (formations poreuses, karstiques ou fissurées), contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, et capable de la restituer naturellement ou par exploitation (drainage, pompage...). L'aquifère est le contenant (la roche où circule l'eau) et la nappe phréatique est le contenu (l'eau qui circule dans la roche).

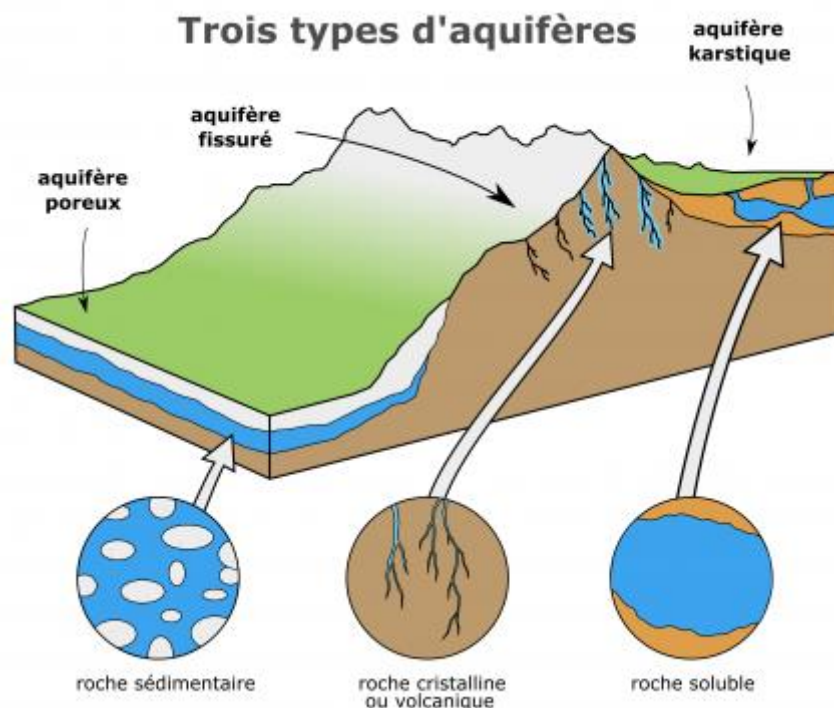


Figure 3 Les différents types d'aquifère - source BRGM

AQUIFÈRE EN DOMAINE SÉDIMENTAIRE (NAPPE SÉDIMENTAIRE)

Ces systèmes sont caractéristiques des bassins sédimentaires. Il s'agit de roches sédimentaires poreuses ou fracturées (sables, grès, calcaires, craies), jadis déposées en vastes couches. Ces aquifères peuvent être libres ou captifs selon qu'ils sont ou non recouverts par une couche imperméable (voir définition « nappe libre » et « nappe captive »).

AQUIFÈRE EN DOMAINE DE SOCLE (NAPPE DE SOCLE)

Ces systèmes correspondent aux roches cristallines ou cristallophylliennes (granites, gneiss et autres roches métamorphiques...). Si ces roches sont pour la plupart imperméables, des zones altérées et des fissures peuvent contenir localement de petites nappes libres, souvent difficiles à localiser, et peu productives.

Le domaine de socle est en soubassement de l'ensemble du périmètre du SAGE, ponctuellement recouvert par des formations sédimentaires (plaine du Forez).

AQUIFÈRE ALLUVIAL (NAPPE ALLUVIALE)

Volume d'eau souterraine contenu dans des terrains alluviaux, généralement libres, et régulièrement en relation avec un cours d'eau.

NAPPE LIBRE

Volume d'eau souterraine dont la surface est libre, c'est-à-dire à la pression atmosphérique. La surface d'une nappe libre fluctue sans contrainte. Ces nappes sont souvent peu profondes. La plupart des nappes sont libres dans le périmètre du SAGE (nappes sédimentaires et réservoirs de socle).

NAPPE CAPTIVE

Volume d'eau souterraine, généralement à une pression supérieure à la pression atmosphérique, car isolé de la surface du sol par une formation géologique imperméable. Une nappe peut présenter une partie libre et une partie captive. Les nappes captives sont souvent profondes, voire très profondes (1000 m et plus).

NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

Nappe d'eau souterraine voisine d'un cours d'eau dont les propriétés hydrauliques sont fortement liées à celles du cours d'eau. L'exploitation d'une telle nappe induit une diminution du débit d'étiage du cours d'eau, soit parce que la nappe apporte moins d'eau au cours d'eau, soit parce que le cours d'eau se met à alimenter la nappe.

PIÉZOMÉTRIE

Mesure de profondeur de la surface de la nappe d'eau souterraine. Elle est exprimée soit par rapport au sol en mètre, soit par rapport à l'altitude zéro du niveau de la mer en mètre NGF. Cette mesure se fait à l'aide de piézomètres, installés dans des forages et permettant la mesure du niveau de l'eau souterraine en un point donné de la nappe.

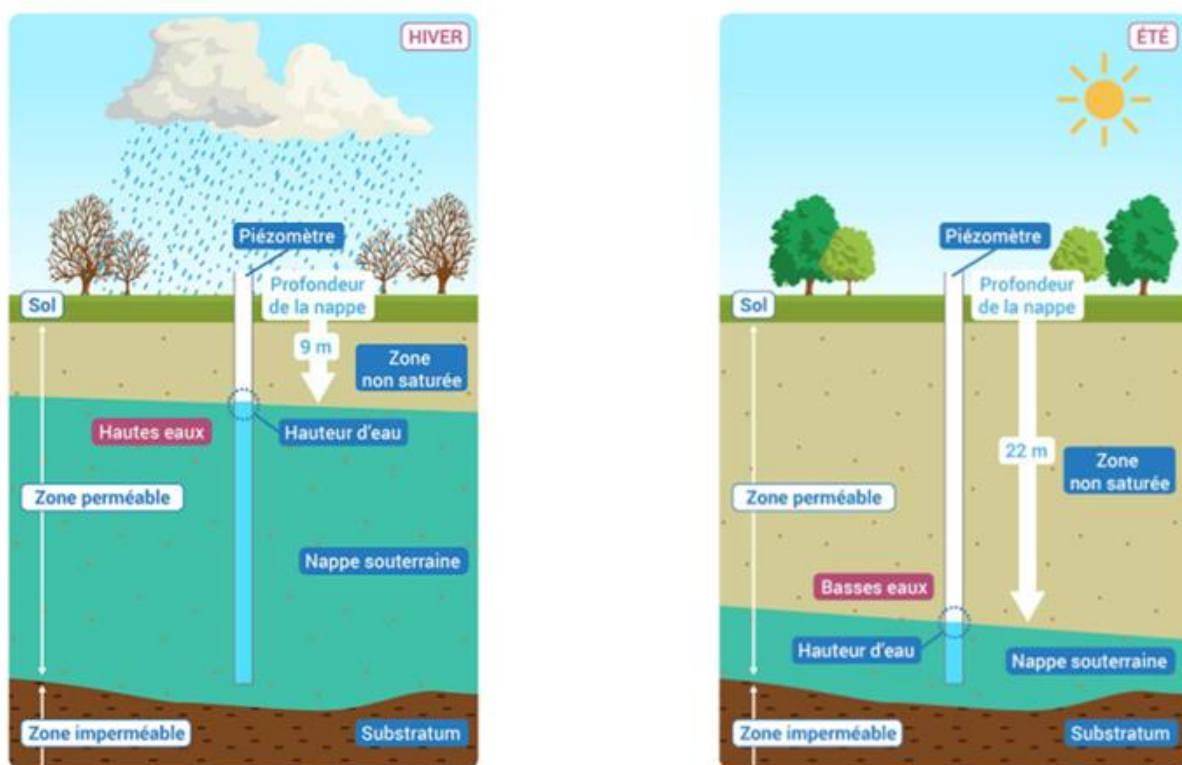


Figure 4 Fonctionnement d'un piézomètre - source AFB

RECHARGE

Processus naturel (infiltration des précipitations, apports des cours d'eau...) ou anthropique (injection directe d'eau, bassin d'infiltration d'eaux usées...) de réalimentation de la nappe durant lequel le niveau d'eau de l'aquifère augmente.

RÉSERVE UTILE DES SOLS (RU)

La réserve utile (RU) correspond à la capacité de rétention du sol, c'est-à-dire au volume d'eau que le sol est susceptible d'absorber. La réserve utile est exprimée en mm.

Au sein de la réserve utile, il y a la réserve facilement utilisable (RFU) qui correspond à la quantité d'eau du sol en dessous de laquelle une plante flétrit.

3. MILIEUX

COURS D'EAU

Selon la définition du Code de l'environnement, un cours d'eau se définit comme un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales.

Chaque département dispose d'une cartographie de référence des cours d'eau.

DÉBIT BIOLOGIQUE

Débit dans le lit d'un cours d'eau permettant le bon fonctionnement général des communautés vivantes aquatiques situées sur le bassin versant amont (définition du guide HMUC). La notion se distingue du Débit Minimum Biologique (DMB) qui correspond au débit minimal à respecter en aval d'un ouvrage faisant obstacle à l'écoulement, et qui est une valeur instantanée et à portée réglementaire.

Des débits biologiques ou « débits de bon fonctionnement du cours d'eau » seront estimés en certains points des sous bassins versants homogènes.

DÉBIT ÉCOLOGIQUE

Débit intégrant au « débit biologique » les objectifs supplémentaires de bon état des eaux au sens de la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000. En d'autres termes il s'agit du débit permettant le bon fonctionnement général des communautés aquatiques et l'atteinte du bon état physico-chimique des eaux.

ESPÈCES CIBLES

Espèces piscicoles ou groupes d'espèces présentes aujourd'hui et historiquement dans les cours d'eau, susceptibles d'être impactées par de faibles débits d'étiage. Elles entrent dans la détermination du débit écologique sur une station donnée.

Le choix de ces espèces, dans la démarche de définition des débits écologiques, se fait notamment en fonction de critères de :

- Bio-indication de l'état de santé du milieu,
- Sensibilité aux variations de débits,
- Valeur patrimoniale,
- Statut de protection,
- Disponibilité de données.

MILIEUX AQUATIQUES

Le milieu aquatique est caractérisé par des habitats (berges, fonds, courants), des populations végétales et animales, et par la qualité physico-chimique de l'eau (température, nutriments, etc.). Cet ensemble est fortement influencé par le climat, la géologie, l'ensoleillement et la végétation. Les lacs et les cours d'eau, mais également les zones inondables ou humides (marais et tourbières) constituent des milieux aquatiques.

STATION ESTIMHAB

Station d'estimation d'un débit biologique selon la méthode « ESTIMHAB ». La méthode ESTIMHAB correspond à un modèle statistique permettant d'estimer l'impact de l'hydraulicité des cours d'eau sur l'habitat aquatique.

TAUX D'ÉTAGEMENT

Le SDAGE Loire Bretagne définit le taux d'étagement comme le rapport entre la somme des hauteurs de chutes artificielles créées par les obstacles transversaux et le dénivelé naturel du cours d'eau. Il traduit l'altération morphologique des cours d'eau imputable aux ouvrages transversaux (homogénéisation des faciès d'écoulement, blocage des sédiments, blocage de la dynamique latérale du lit).

Un taux d'étagement proche de 100 % signifie que la quasi-totalité du linéaire de cours d'eau se caractérise par des habitats aquatiques typiques de « retenue d'eau ». Inversement, un taux d'étagement proche de 0 % signifie que la quasi-totalité du linéaire se caractérise par des habitats aquatiques typiques de « cours d'eau » (en l'absence d'autres facteurs d'altération).

TAUX DE FRACTIONNEMENT

Le SDAGE Loire Bretagne définit le taux de fractionnement comme le rapport entre la somme des hauteurs de chutes artificielles créées par les obstacles transversaux et le linéaire du drain principal. Un ouvrage équipé d'un dispositif de franchissement ou géré de façon efficace au regard d'un objectif de continuité écologique doit, dans le calcul du taux de fractionnement, être considéré comme un ouvrage à hauteur de chute nulle.

Il traduit l'altération de la continuité longitudinale imputable aux ouvrages sur un linéaire de cours d'eau donné.

ZONE HUMIDE

La convention de RAMSAR (traité international adopté en 1971 et entré en vigueur en 1975) définit les zones humides comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». En France, les zones humides sont définies comme des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1 du code de l'environnement).

4. USAGES

PRÉLÈVEMENT DIRECT

Extraction d'eau d'une source souterraine ou de surface, de manière permanente ou temporaire, pour transport vers son lieu d'usage. Un prélèvement direct est identifié et localisé précisément, correspondant soit à un puits ou un forage pour les prélèvements souterrains, soit à un pompage en rivière pour les prélèvements superficiels.

PRÉLÈVEMENT DIFFUS

Extraction d'eau qui ne peut pas être localisée précisément mais qui a un effet sur l'hydrologie d'un cours d'eau : la sur-évaporation d'un plan d'eau, l'abreuvement du bétail dans une rivière, l'interception d'écoulements par un barrage, etc.

RESTITUTIONS

Rejets d'eau vers les cours d'eau et les nappes souterraines provenant d'une source anthropique. Il s'agit des rejets de stations d'épuration, des pertes des réseaux d'eau potable, des rejets des ouvrages d'assainissement non collectif, des lâchers de barrage, etc.

TRANSFERTS D'EAU

Les transferts d'eau interbassins font référence aux transferts entre le territoire du SAGE LRA et les territoires limitrophes.

Les transferts d'eau intrabassins sont les transferts d'eau identifiés entre unités de gestion du SAGE.

4.1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

NAEP (NAPPE RÉSERVÉE A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE)

Nappes d'eau souterraine réservées à l'alimentation en eau potable. Elles font partie des « zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable dans le futur », conformément à la Directive Cadre sur l'Eau et sont inscrites au registre des zones protégées.

GROS CONSOMMATEUR D'EAU POTABLE

Abonné ayant une consommation annuelle, sur le réseau de distribution d'eau potable, supérieure à 10 000 m³ d'eau.

TRANSFERT D'EAU POTABLE

Achat ou vente d'eau potable à l'extérieur du périmètre de distribution.

4.2. AGRICULTURE

ABREUVEMENT

Action de fournir une eau de boisson aux animaux domestiques. Dans le cadre de l'étude HMUC, l'abreuvement du bétail est étudié.

IRRIGATION GRAVITAIRE

Irrigation regroupant les techniques d'arrosage par lesquelles la distribution de l'eau à la parcelle se fait entièrement à l'air libre, par simple écoulement à la surface du sol. La répartition de l'eau est assurée grâce à la topographie du terrain, et aux propriétés hydriques du sol (ruissellement, infiltration et capillarité).

IRRIGATION PAR ASPERSION

Irrigation projetant de l'eau dans l'air afin de retomber à la surface du sol sous forme de fines gouttelettes. L'irrigation par aspersion fait appel à un réseau de conduites sous pression portant des asperseurs ou des buses, conçu pour projeter des jets ou pulvériser de l'eau sous forme de fines gouttes à la surface du sol.

UGB (UNITÉ DE GROS BÉTAIL)

Unité de référence permettant d'agrèger le bétail de différentes espèces et âges en utilisant des coefficients spécifiques, établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

SAU (SURFACE AGRICOLE UTILE)

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). Elle n'inclut pas les bois et forêts.

4.3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ARTIFICIALISATION DES SOLS

Ce phénomène consiste à modifier un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...). Un sol artificialisé perd tout ou partie de ses fonctions écologiques, parfois de manière réversible.

EAU PLUVIALE

Les eaux pluviales sont définies comme la partie de l'écoulement qui est « gérée » par des dispositifs dédiés (infiltration, stockage, transport, traitement éventuel) ; elles interagissent en permanence avec les eaux souterraines et les autres réseaux.

EAU DE RUISSELLEMENT URBAIN

Les eaux de ruissellement urbain correspondent à la partie de l'écoulement qui n'est pas « gérée » par des dispositifs dédiés.

IMPERMÉABILISATION DES SOLS

Un sol est imperméabilisé ou minéralisé lorsqu'il est recouvert d'un matériau imperméable à l'eau et l'air, tel que l'asphalte ou le béton (routes, voies ferrées, parkings, constructions...), de manière irréversible. C'est une zone où le ruissellement des eaux de pluie est prédominant par rapport à l'infiltration.

PLAN D'EAU

Il n'existe pas de définition réglementaire du plan d'eau. Néanmoins, le SANDRE précise que les plans d'eau désignent « une étendue d'eau douce continentale de surface, libre stagnante, d'origine naturelle ou anthropique. Le terme plan d'eau recouvre des situations communément appelées lacs, retenues, étangs, gravières ou carrières ».

En fonction de leur implantation, les plans d'eau peuvent être en barrage, en dérivation du cours d'eau, sur source / sur nappe, ou alimentés exclusivement par des eaux de ruissellement.

Sur le périmètre du SAGE LRA, il s'agit principalement d'étangs piscicoles.

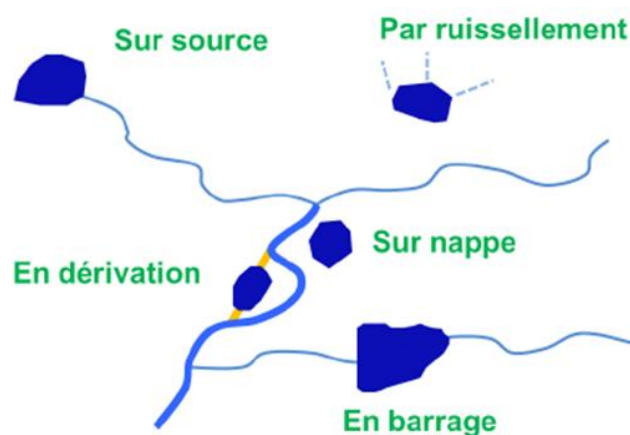


Figure 5 Retour d'expériences sur les opérations de suppression de plan d'eau à l'échelle du territoire Bretagne, Pays-de-la-Loire – Agence Française pour la Biodiversité – Août 2018

5. CLIMAT

CLIMAT

La climatologie s'intéresse aux conditions atmosphériques moyennes pouvant caractériser une région donnée, pendant une période donnée. Elle s'appuie sur l'analyse statistique de différents paramètres : la température, l'ensoleillement, les précipitations, l'humidité, les vents.

Elle permet ainsi de dégager des tendances climatiques (saisonniers, annuelles, pluriannuelles). On s'y réfère pour comprendre les évolutions anormales et projeter les évolutions futures sur un territoire.

MÉTÉOROLOGIE

La météo, c'est le « temps qu'il fait »

La météorologie étudie les phénomènes atmosphériques observables. Elle suit l'évolution des dépressions et des anticyclones, la formation des nuages, les précipitations liquides ou solides... pour tendre vers des prévisions localisées à court terme (de quelques jours à quelques semaines). Pour cela, elle s'intéresse aux interactions entre plusieurs facteurs tels que la pression atmosphérique, la température, l'humidité, le vent, la couverture nuageuse, etc.

NORMALE CLIMATIQUE

Une normale climatique permet de renseigner sur la valeur moyenne d'un paramètre climatique rencontré sur un territoire.

Les normales climatiques sont établies à partir d'une chronique de 30 ans de données et actualisées tous les 10 ans.

La normale actuelle (1990-2020) ne représente pas pour autant le climat « normal » d'aujourd'hui, puisqu'elle intègre des températures moyennes plus élevées causées par le changement climatique. Ainsi chaque normale calculée est plus élevée que les précédentes depuis le XX^{ème} siècle.

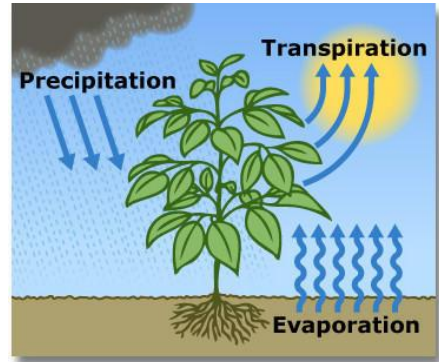
LONGUE SÉRIE HOMOGENÉISÉE

Analyser les évolutions climatiques à partir de mesures météorologiques exige de disposer de séries climatologiques suffisamment longues et dont les valeurs sont comparables dans le temps. Il est donc indispensable, avant toute analyse d'une série climatologique, de s'assurer préalablement de la qualité des données, de rechercher les ruptures d'homogénéité dans la série (déplacement ou changement de capteur, modification de l'environnement, ...) et de les corriger, c'est-à-dire d'homogénéiser les séries.

ÉVAPOTRANSPIRATION

L'évapotranspiration correspond à l'eau transpirée par le couvert végétal et évaporée des sols. Ce paramètre climatique impacte directement le développement de la végétation et les transferts d'eau vers les rivières et les nappes.

L'évapotranspiration potentielle correspond à la quantité maximale d'eau susceptible d'être évaporée sous un climat donné, avec un couvert végétal « standard ». Elle traduit la demande en eau de l'atmosphère. Cette demande n'est pas satisfaite lorsque les précipitations sont trop faibles (inférieures à l'ETP). Il s'agit alors de déficit hydrique.



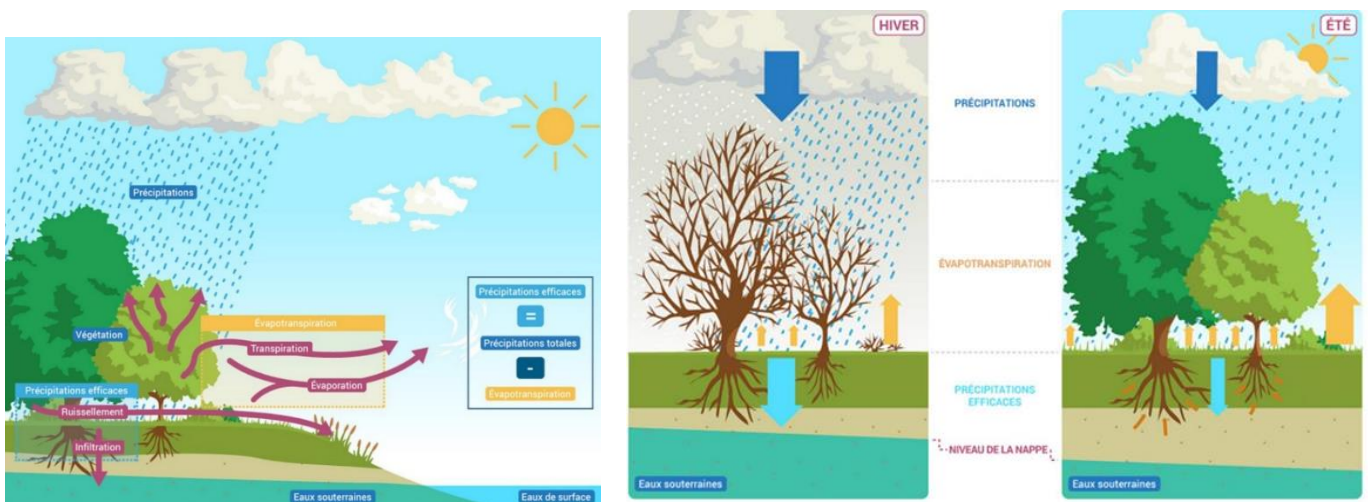
L'évapotranspiration réelle correspond au volume d'eau effectivement évaporé des sols et transpiré par les plantes.

PLUIES EFFICACES

Les précipitations efficaces, ou pluies efficaces, sont les précipitations qui permettent de recharger les nappes souterraines et qui alimentent les cours d'eau et milieux aquatiques.

Elles correspondent à la différence entre la pluviométrie et l'évapotranspiration : l'eau non évaporée s'infiltrer vers les nappes ou ruisselle vers les cours d'eau, canaux, étangs...

Les pluies efficaces sont plus rares au printemps et en été, période pendant laquelle l'évapotranspiration est très importante (besoins en eau des plantes élevés et évaporation plus élevée avec la chaleur).



(Source illustration : AFB)

DÉFICIT HYDRIQUE

Lorsque l'évapotranspiration potentielle (demande en eau du sol pour l'évaporation et de la végétation pour la transpiration) est supérieure aux précipitations pendant une période, il s'agit d'une situation de déficit hydrique.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un changement climatique correspond à une modification durable du climat global de la Terre ou de ses divers climats régionaux.

Le climat de la Terre a évolué à de nombreuses reprises depuis sa formation, mais le changement climatique que nous vivons actuellement est d'une autre nature : il est causé par l'Homme, et extrêmement rapide. C'est l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre, causée par les activités humaines (CO₂, méthane, ...) qui est à l'origine du réchauffement climatique actuellement observé.

Annexe : dictionnaire des sigles

ADES	:	Portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines
AELB	:	Agence de l'Eau Loire Bretagne
AEP	:	Alimentation en Eau Potable
BDLISA	:	Base de Données sur les Limites des Systèmes Aquifères
BDRHF	:	Base de Données du Référentiel Hydrogéologique Français
BRGM	:	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BSS	:	Banque du Sous-Sol
BV	:	Bassin Versant
CA	:	Chambre d'Agriculture
CRA	:	Chambre Régionale d'Agriculture
CLE	:	Commission Locale de l'Eau
DAR	:	Débit d'Alerte Renforcée
DCE	:	Directive Cadre sur l'Eau
DCR	:	Débit de Crise
DDT(M)	:	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
DOE	:	Débit d'Objectif d'Etiage
DRAAF	:	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	:	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSA	:	Débit Seuil d'Alerte
ETR	:	EvapoTranspiration Réelle
ETP	:	EvapoTranspiration Potentielle
IBD	:	Indice Biologique Diatomées
IBGN	:	Indice Biologique Global Normalisé
ICPE	:	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IGP	:	Indication Géographique Protégée
INPN	:	Inventaire National du Patrimoine Naturel
INRAE	:	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
INSEE	:	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IOTA	:	Installations, Ouvrages, Travaux et Activités
IPR	:	Indice Poisson Rivière
LEMA	:	Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

MISE	:	Mission Inter-Service de l'Eau
NAEP	:	Nappe réservée pour l'Alimentation en Eau Potable
NGF	:	Nivellement Général de la France
NQE	:	Norme de Qualité Environnementale
OFB	:	Office Français de la Biodiversité
ONDE	:	Observatoire National des Etiages
PCET	:	Plans Climat-Energie Territorial
PCR	:	Seuil piézométrique de crise
PE	:	Périmètre Élémentaire
PGRI	:	Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PLU	:	Plan Local d'Urbanisme
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PNN	:	Parc National Naturel
PNR	:	Parc Naturel Régional
PSA	:	Seuil piézométrique d'Alerte
QAR	:	Débit (Q) d'Alerte (A) Renforcé (R)
QMJ	:	Débit (Q) Moyen (M) journalier (J)
QMNA	:	Débit (Q) mensuel (M) minimal (N) annuel (A)
QMNA5	:	Débit (Q) mensuel (M) minimal (N) annuel (A) de fréquence de retour 5 ans
RFU	:	Réserve en eau Facilement Utilisable
RGA	:	Recensement Général de l'Agriculture
RGF	:	Réseau Géodésique Français
RNAOE	:	Risque de Non-Atteinte des Objectifs Environnementaux
RNN	:	Réserve Naturelle Nationale
RNR	:	Réserve Naturelle Régionale
RPG	:	Registre Parcellaire Graphique
RU	:	Réserve utile
SAGE	:	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	:	Surface Agricole Utile
SCoT	:	Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE	:	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIGES	:	Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines
UGB	:	Unité Gros Bétail

VCN3	:	Plus faible débit moyen calculé sur 3 jours consécutifs
VCN10	:	Plus faible débit moyen calculé sur 10 jours consécutifs
VCN30	:	Plus faible débit moyen calculé sur 30 jours consécutifs
VP	:	Volume Prélevable
VD	:	Volume Disponible
ZH	:	Zone Humide
ZICO	:	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	:	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS	:	Zone de Protection Spéciale
ZRE	:	Zone de Répartition des Eaux
ZSC	:	Zone Spéciale de Conservation